

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.2.1 Tableau des servitudes

Arrêt en date du 2 novembre 2020



COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Catégorie de servitude		Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux.	Arrêté préfectoral du 25.03.1907	Cette servitude s'applique à tout le département.	DDTM	
AC 1	Servitude de protection des monuments historiques	Classement MH par liste de 1900 Inscription MH par arrêté du 15 décembre 1926	Cette servitude s'applique au « Cinq menhirs dans la forêt de Haute-Sève » et aux restes de la tour du château	DRAC/STAP http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/	
AC2	Servitude de protection des sites et monuments naturels	Arrêté du 19.05.1944 Arrêté du 16.05.1911 Arrêté du 19.05.1944	Site inscrit du Château et de ses abords, étang et lande d'Ouéé Site classé « La Roche piquée en Rumignon » Site inscrit de la Lande de la Rencontre	DREAL/STAP http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/files-sites-d-ile-et-vilaine-f502.html	
AR6	Servitude des abords des champs de tir	Loi du 13.07.1927 Régime exténeur approuvé le 27.06.1956	Champs de tirs de la Caserne Général Lemonnier - Interdiction générale de stationner Interdiction de toute circulation pendant les tirs	Armée de Terre Etat Major Rennes Terre Nord-Ouest	
AS1	Servitude de protection des captages d'alimentation en eau potable	Arrêté préfectoral du 12.12.2008	Captage du Puits du Rocher	ARS	
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au P.L.U., faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers		Commune ou Syndicat	
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès le long des routes expresses et des déviations d'agglomération	Décret du 04.08.1994	Cette servitude concerne l'A 84	DIR Ouest	

Catégorie de servitude		Intitulé de la servitude		Date de l'acte d'institution		Observations		Service gestionnaire	
EL7	Servitude d'alignement – Circulation routière	Décision du 28.06.1889 Décret du 11.11.1987 Décision du 29.05.1889							D35
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz.	Le réseau de distribution n'a pas obligatoirement à figurer sur le plan des SUP. Il constitue toutefois une bonne information sur la desserte par cette énergie.							Grdf - Direction Territoriale 95, Bd. Voltaire Monselet 1 - BP 40718 35007 RENNES Cedex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.06.1970 modifié							ERDF 64, Bd. Voltaire - CS 76504 35065 RENNES Cedex
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.	Décret du 22.09.1989							Armée de Terre Etat Major Rennes Terre Nord-Ouest Quartier Marguerite BP20 35998 RENNES Cedex 9
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'État.	Décret du 06.05.1980							FRANCE TELECOM DGAR/CA RS BL ORANGE QUIMPER 11, avenue Moïssac 29000 QUIMPER
PT2	Servitudes de protection contre les	Décret du 5.12.1990							Station radioélectrique de la ESID de Rennes

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
	obstacles applicables autour de centres radioélectriques et sur le parcours d'un faisceau hertzien		Caserne Général Lemonnier	35998 RENNES ARMEES
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles applicables autour de centres radioélectriques et sur le parcours d'un faisceau hertzien	Décret du 13.09.2012	Centre de relai hertzien de la Caserne Général Lemonnier	ESID de Rennes 35998 RENNES ARMEES
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles applicables autour de centres radioélectriques et sur le parcours d'un faisceau hertzien	Décret du 27.02.1990	Centre d'émission de la Caserne Général Lemonnier - Zone primaire de dégagement de 200m Zone secondaire de dégagement de 1000m – Interdiction de créer de créer des obstacles	ESID de Rennes 35998 RENNES ARMEES
PT2LH	Servitudes de protection contre les obstacles applicables autour de centres radioélectriques et sur le parcours d'un faisceau hertzien	Décret du 30.11.2012	LH Beignon/Camp de Coetquidan – Saint Aubin du Cormier/ La Lande	ESID de Rennes 35998 RENNES ARMEES
PT3	Servitude relative à l'établissement et à l'entretien de câbles et de dispositifs souterrains de télécommunications	Convention de servitudes et arrêté préfectoral du 01.10.1990		FRANCE TELECOM DGAR/CA RS BL ORANGE QUIMPER 11, avenue Moïsesec 29000 QUIMPER
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Arrêté et Circulaire du 25.07.1990	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation + LF R57	Direction Générale de l'Aviation Civile